



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3689

Approbation d'un contrat avec la Fondation Fourvière pour la réalisation par le service archéologique de la Ville de Lyon de la fouille du kiosque d'accueil de l'esplanade de Fourvière à Lyon 5e

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 JANVIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 JANVIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 30 JANVIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3689 - APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC LA FONDATION FOURVIERE POUR LA REALISATION PAR LE SERVICE ARCHEOLOGIQUE DE LA VILLE DE LYON DE LA FOUILLE DU KIOSQUE D'ACCUEIL DE L'ESPLANADE DE FOURVIERE A LYON 5E (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Fondation Fourvière envisage de réaliser un grand projet de réaménagement des sites dont elle a la charge sur le sommet de la colline de Fourvière (esplanade de la basilique, « Maison carrée »). Les tènements concernés sont situés dans un secteur où les résultats déjà acquis par diverses opérations archéologiques et découvertes antérieures attestent l'existence d'une occupation majeure pour l'histoire de la cité antique, qui a justifié la prescription par l'Etat (DRAC Auvergne-Rhône Alpes - Service régional de l'Archéologie) de plusieurs diagnostics.

On a situé traditionnellement le forum à Fourvière à l'emplacement de l'esplanade où s'élève la basilique. On ne connaît presque rien des bâtiments qui occupaient cet espace, hormis les éléments architecturaux issus des travaux de terrassements menés pour la construction de la basilique. Sur la base de ces découvertes, on avait supposé l'existence d'un grand temple (un capitole ?) à l'emplacement de la basilique. Le Plan scénographique (1550 environ) montre l'église St-Thomas (érigée vers 1180) assise sur une esplanade que confortent différents pans de murs antiques. Les plans géométraux des XVII^e-XVIII^e siècles figurent également les principaux d'entre eux avec des légendes affirmant leur origine antique.

La localisation du forum à cet emplacement ne paraît plus guère crédible. Il semble aujourd'hui plus logique de le localiser au croisement du *decumanus maximus* correspondant à la rue Roger Radisson (la voie de Narbonnaise) et du *cardo maximus* (la voie dite de l'Océan), peut-être sous les terrains de la Visitation ou du Carmel, jusqu'ici inexplorés. Cependant toutes ces découvertes anciennes attestent le caractère monumental des vestiges du secteur de Fourvière, également occupé par de riches maisons particulières dont on a dégagé sur plusieurs terrains les restes de mosaïques, d'enduits peints et de citernes (clos Jésus-Marie, hospice du Calvaire, clos de la Paix, montée Nicolas de Lange, maison « de la Citerne »...).

Deux diagnostics ont été conduits par le SAVL sur le secteur, l'un sur la Maison des Chapelains, l'autre sur l'esplanade. Sur l'emprise de la fouille projetée a été mise au jour une portion de maçonnerie d'une largeur de 2,55 m : étant donné sa largeur importante, il pourrait s'agir d'un massif quadrangulaire ou plus probablement, au vu des maçonneries antiques déjà repérées dans le secteur, d'un épais mur d'orientation Est/Ouest.

Au Nord de l'emprise de la prescription, le diagnostic de la Maison des Chapelains a dégagé, à proximité immédiate de l'angle nord-est de l'emprise de la fouille, un niveau de démolition antique. Dans la partie centrale de l'emprise de la prescription, on peut supposer qu'en l'absence de mur de terrasse antique, le terrain naturel présente une pente Sud-Nord modérée.

La Fondation Fourvière a choisi comme opérateur de cette fouille le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL) : le présent contrat a pour objet, conformément à l'article R 523-44 du code du patrimoine (livre V, titre II), de spécifier et d'organiser les obligations entre l'aménageur et l'opérateur.

Le présent contrat prévoit que l'intervention du Service archéologique de la Ville de Lyon sera facturée à l'aménageur pour un montant minimal de 47 675 € HT (incluant une tranche ferme et une tranche de « suivi de réseaux »), maximal (incluant en outre une tranche conditionnelle qui sera engagée à la demande du SRA en cas de découverte de niveaux d'occupation structurés) de 55 401,50 € HT. Le devis inclut l'ensemble des prestations techniques nécessaires pour accompagner la fouille, précisées dans le projet scientifique détaillant la méthodologie envisagée pour l'opération, soumis à validation du SRA. Il prévoit la mise en place du budget nécessaire aux éventuels travaux de dépose et aux frais de stabilisation de catégories spécifiques de vestiges mobiliers et immobiliers (mosaïques, enduits peints...) dont la découverte est possible sur le périmètre du projet.

Compte tenu de l'intérêt scientifique de cette opération et de l'investissement du SAVL sur ce secteur majeur de la ville antique, et des contraintes de calendrier auxquelles doit répondre cette opération, je vous propose d'approuver cette délibération.

Vu ledit contrat ;

DELIBERE

1. Le contrat susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la Fondation Fourvière pour la réalisation de la fouille archéologique sur le kiosque d'accueil de l'esplanade de Fourvière à Lyon 5^e, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes découlant de l'exécution de ce contrat prévues par l'article L 524-9 du code du patrimoine (Livre V, titre II) et l'article 40 du décret 2004-490 seront imputées article 70688 fonction 324 ligne 66319 - opération nature RFPREV - opération FPREVSA - programme OPARCHEOSA du budget 2018.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER